



Contrat d'Engagement
PRODUCTEUR - AMAPIEN

Huiles
2nd semestre 2018

Le Producteur :

Thierry GARDON
La Ferme de Fontrubleau
Lucé - 42260 CRÉMEAUX
06 25 54 36 94
gardont@wanadoo.fr

L'Amapien :

Nom Prénom :
Adresse
.....
Tél :
E-mail :

[Le Référent: Michel d'Agostino - 06 77 65 21 16 - michelagnesdago@yahoo.fr](mailto:michelagnesdago@yahoo.fr)

Contenu du contrat :

Le producteur mentionné s'engage à produire dans le respect de la Charte des AMAP et du cahier des charges de l'Agriculture Biologique, à apporter ses produits sur le lieu de distribution indiqué, au jour convenu.

- Le présent contrat est passé pour la fourniture d'huiles.
- Il est établi pour une durée de six mois, entre l'amapien et le producteur.

Termes du contrat :

1) Livraison

Les livraisons ont lieu chaque mois le 3e vendredi de 18h30 à 19h30 dans l'ancienne salle de judo.

2) Les modalités de paiement

Les produits sont payables à l'avance. Le paiement sera effectué par chèques au nom du producteur, collecté par le référent lors de la signature du présent contrat, remis au producteur

3) Le renouvellement des contrats

Les contrats seront renouvelés 3 semaines avant la nouvelle période de livraison. Tout contrat qui ne sera pas renouvelé à temps ne pourra pas être validé.

4) La commande

Produits		PRIX	20/07	17/08	21/09	19/10	16/11	21/12	Total en €
Huile de colza	Bouteille de 1L	7,00 €							
	Bouteille de 50 cl	5,00 €							
Huile de Tournesol	Bouteille de 1L	6,00 €							
	Bouteille de 50 cl	4,00 €							
Huile de cameline	Bouteille de 25cl	6,00 €							
Montant total en €									

Reçuchèque(s) pour un montant de.....euros.

Etabli en 3 exemplaires leà.....

Signatures :

Producteur :

Amapien :